RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Conseillers Municipaux en exercice: 32

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 2 JUILLET 2012

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, søest assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 2 juillet 2012 à 21 heures, en Mairie, sous la Présidence de M. Jacques GAUTIER, Maire.

PRÉSENTS:

M. Jacques GAUTIER, Maire

M. Yves MENEL, Mme Jeanne BECART, Mme Béatrice BODIN, Mme Françoise MARTIN, M. Jean-Claude REYDEL, Mme Nathalie BOINET, M. Yves MOREAUX, Maires-Adjoints

M. Jean MAILANTZ, Questeur, Mme Martine GUERIN, Syndic

Mme Bella COUCAL, Mme Annick DEGARDIN, M. Patrick SCHWARTZ, Mme Frédérique MEALET, M. Thierry KOCH-CHEVALIER, Mme Sylvie CHANTEMARGUE, Mme Sylvie BOSSET, M. François TRIGNAN, Mme Sophie RECHSTEINER, Mme Cécile VIGIER, M. Emmanuel MITRY, M. Timothée BELANGER, Mme Aude FOURLON, Mme Françoise GUYOT, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Jacques BOULANGER, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à M. Jacques GAUTIER

M. Bertrand OLIVIERO, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à Mme Françoise MARTIN

M. Bernard LUCIANI, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. Yves MENEL

Mme Laurence LANOY, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme Béatrice BODIN

Mme Laurence DERMAGNE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. François TRIGNAN

M. Philippe MOUSSIER, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Mme Aude FOURLON

ABSENTS EXCUSÉS:

M. Gaétan ROGEAU, Conseiller Municipal

M. Olivier DELOURME, Conseiller Municipal

<u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u> : M. MENEL

LE MAIRE informe løassemblée que M. FILIAS, Conseiller Municipal lui a présenté sa démission par lettre en date du 2 juin qui est parvenue en mairie le 25 juin 2012.

Mme GIRARDON figurant en 2^{ème} position sur la liste « Garches en Mouvement » a décidé de ne pas siéger. Le 3^{ème} candidat qui est appelé à siéger, a déménagé sur St Cloud. Son dossier, présentant quelques incertitudes quant à son inscription sur les listes électorales ou au rôle des contributions directes, a été adressé à M. Le Préfet.

LE MAIRE informe par ailleurs que Mme Nathalie BOINET, Maire Adjoint, délégué à løenseignement, a reçu aujourdøhui les palmes académiques qui lui ont été remises par le directeur académique, pour son travail døelu chargé de løenseignement, son engagement dans le réseau éducation 92 qui regroupe les Maires Adjoints en charge des affaires scolaires. Dans ce cadre, à la rentrée scolaire 2012, seront distribués à løensemble des élèves de niveau CM2 et 6ème du département un quizz papier inspiré du jeu « Les Incollables » abordant, sous forme de multiples questions, le rôle du Maire. Cette initiative de løAMD92 à laquelle ont participé des élus en charge des Affaires scolaires comme Mme BOINET, a reçu løaccord officiel de løensemble des Maires des Hauts-de-Seine et du Directeur des services départementaux de løEducation Nationale, M. ROSSELET, à løoccasion de la journée AMD92 Education du 2 juillet 2012.

LE MAIRE présente le successeur de la directrice du service des Finances qui a fait valoir ses droits à la retraite. Il lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Maire propose la candidature de M. MENEL en qualité de secrétaire de séance, qui est acceptée à l'unanimité. M. MENEL ayant procédé à l'appel, le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 21 MAI 2012

Le compte rendu de la séance du 21 mai 2012 est adopté à l'unanimité.

 \mathfrak{R}

1	2012/31	TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA
		RENTRÉE 2012-2013

LE MAIRE rappelle que lo augmentation de 2,3% environ correspond à lo inflation enregistrée sur les 12 derniers mois et elle so applique sur tous les services à caractère social. En ce qui concerne les autres services, lo augmentation proposée so a 3%.

a) RESTAURANTS SCOLAIRES - CLASSES DEPLACEES

Mme BOINET, Maire-Adjoint, délégué à lœnseignement, présente les tarifs des restaurants scolaires pour lesquels il est proposé une augmentation de 2,3% søagissant de services à caractère social.

Les tarifs varient de 0,85 þ à 5,51 þ selon les tranches. Pour les projets døaccueil individualisé (PAI), løaugmentation est la même, les tarifs variant de 0,43 þ à 2,65 þ.

Mme GUYOT

Lors du conseil municipal qui a eu lieu il y un an, nous avions demandé une refonte des tranches. A cela, il y avait deux raisons. Dœune part, læajout des prestations familiales qui avait provoqué une hausse des revenus et donc une modification dans le calcul du quotient familial avec pour conséquence le basculement dœun certain nombre de familles dans la tranche supérieure. La deuxième raison, cœst quœil nœy avait pas et il nœy a toujours pas de proportionnalité des tarifs en fonction des revenus des familles et en fonction des seuils de ces tranches. Læan dernier, nous avions voté favorablement les tarifs, sous réserve dœun engagement qui avait été pris, à savoir la formation dœun groupe de travail, pour réfléchir sur une remise à plat de ces tranches groupe de travail, qui devait comporter des représentants de la majorité, des minorités

et dans un second temps, également, des représentants des associations de parents délèves et même éventuellement des directeurs décoles.

Ce groupe de travail sœst réuni une fois, le 24 novembre 2011. Nous étions le seul groupe des minorités représenté, il nøy avait pas dœlus de la majorité, si ce nœst Mme Boinet en tant que Maire Adjoint, il nøy avait pas de représentant des parents dœlèves, il nøy avait pas de directeur dœcole. Il nøy a pas eu, à læssue de ce groupe de travail, de propositions comme il était prévu initialement. Donc le problème pour nous, il est identique à celui de løan dernier.

Maintenant, si løon fait une comparaison avec ce qui se passe dans les communes voisines de Saint Cloud et de Vaucresson, Saint-Cloud a mis en place pour la rentrée prochaine un système qui est basé sur une proportionnalité intégrale du prix payé par les familles en fonction de leurs revenus avec évidemment un plancher et un plafond. Cøest-à-dire quøils ont des tarifs qui vont de 0,50þ tarif minimum jusquøà 5,80þ et ils ont donc un tarif, qui est nettement plus élevé que celui qui est proposé aujourdøhui dans les grilles. A titre indicatif, jøai fait quelques calculs, puisquøils ont un simulateur sur leur site. Donc par exemple avec un quotient familial de 228þ, on arrive à un tarif de 0,68þ, avec un quotient familial de 1 145þ ce qui correspond au seuil de la dernière tranche à Garches, on arrive à un tarif de 3,44þ. Et le tarif de 5,80þ, il est atteint avec un quotient familial de 2 000þ, ce qui revient à un revenu mensuel pour une famille avec 2 enfants, donc avec 3 parts, de 6 000þ. On voit donc quøon est dans une échelle beaucoup plus large, cøest-à-dire quøon a des tarifs plus élevés pour les familles qui ont effectivement des revenus qui leur permettent de payer ces tarifs là, par contre on commence à un tarif beaucoup plus bas.

Donc, notre demande est toujours la même que løan dernier, cøest-à-dire faire pour les revenus de la tranche 6 qui regroupe 64% des enfants à Garches, un dédoublement de cette tranche pour arriver à une tranche avec un seuil encore plus élevé et un tarif plus élevé qui permettrait de faire une réforme à enveloppe constante. Et puis, si on ne souhaite pas rajouter une tranche par rapport aux 6 tranches actuelles, on pourrait envisager de faire un regroupement au niveau des tranches les plus basses, quitte à décaler les seuils mais avec pour ces tranches là, un tarif plus bas que celui qui est proposé actuellement.

Il y a donc des pistes de réflexion qui méritent vraiment quøon søy intéresse. Si on regarde Vaucresson, on a un système de tranches mais le tarif le plus élevé à Vaucresson est à 5,58 β donc on est au-dessus du tarif le plus élevé à Garches. Je nøai pas regardé les tarifs à Rueil, effectivement.

Compte tenu de tous ces éléments et compte tenu du fait que løon nøa pas progressé depuis løan dernier par rapport à nos demandes, nous voterons contre cette proposition de tarifs à la fois pour les restaurants scolaires et pour les classes déplacées. ö

Mme BOINET

Nous sommes døaccord et ce que vous décrivez, cœst en fait le taux dœffort, ce que nous nous apprêtons à mettre en place løannée prochaine, je ne vous cache pas que cœst un travail qui est difficile et long. On ne løa pas mis en route cette année, bien quøon ait envisagé de le faire mais cœst une de nos grandes ambitions pour la rentrée prochaine. Donc, on va se retrouver, jœspère, dans cette perspective de mettre en place le taux dæffort avec ce que vous avez décrit, cela va entraîner des changements de barème pour tout le monde puisque cœst un ajustement en proportion des revenus qui est plus juste que tout ce quøon peut essayer de faire même au mieux avec des tranches, cœst du « sur mesure » en quelque sorte par rapport aux revenus. Voilà ce que je peux vous indiquer pour vous rassurer sur nos ambitions et nos intentions pour le travail dès la rentrée prochaine. ö

LE MAIRE précise que le prix de løassiette søélève à 3,416 þ cøest-à-dire que les familles qui sont au quotient 1, 2 ou 3 payent moins que le prix de løassiette. Il ajoute que le coût total du repas søélève quant à lui à 9,58 þ. Il comprend les frais de personnel, les frais de fonctionnement des restaurants (entretien, acquisition matériel et mobilier, énergie, í) Il note quøà Vaucresson, les tarifs varient de 1,12 þ à 5,58 þ, Rueil de 0,64 þ à 6,50 þ et St Cloud de 1,50 þ à 5,30 þ et Garches de 0,83 þ à 5,09 þ pour løannée scolaire 2011/2012.

Il ajoute que, quelles que soient les solutions proposées, il nœst pas question que la Ville dépasse 1,1 million dœuros de déficit, cœst lœquivalent de 11 points dømpôt. Il pense quœil est nécessaire dœxpliquer aux parents que les enfants qui déjeunent dans les restaurants scolaires coûtent à la collectivité. Il est naturel dœassurer ce service mais néanmoins il ne faut pas que le coût évolue et il souhaite que le déficit reste en dessous du million dœuros.



Mme FOURLON

A Saint-Cloud, cœst en effet 1,50 þ pour la 1^{ère} tranche mais, pour les enfants dont la famille est dans la précarité, il y a un tarif à 0,70 centimes. Il y a donc une prise en compte particulière des enfants dont les parents ont des difficultés. Cœtait 0,70 cts il y a quelque temps, cela a peut-être augmenté. Ce que je voulais dire concernant cette seule et unique réunion quon a eue sur le quotient familial, cœst quœffectivement il y avait 2 directions possibles à prendre : soit la proportionnalité, ce que nous demandons, soit la prise en compte, dans le calcul du quotient, du taux dœffort, ce qui est en effet extrêmement compliqué à mettre en place. Je me rappelle le discours qui avait été tenu lors de cette réunion, qui était plutôt de ne pas introduire le taux dœffort car plus complexe. Je suis donc surprise dœapprendre, ce soir, quon va choisir cette solution. Lyon et certaines grandes villes loont mise en place, mais cela demande beaucoup de travail aux services. Jœavais cru comprendre quon abandonnait cette voie et pensais quon irait tout simplement vers plus de justice avec la réelle proportionnalité dont a parlé Mme Guyot.

Je rappelle M. le Maire, car vous parlez de la somme globale døun peu plus døun million døeuros à la charge de la Ville, que la révision des tarifs que nous vous demandons est à enveloppe constante : nous ne vous demandons pas de dépenser plus, nous vous demandons simplement une répartition plus juste.

La troisième chose que je voudrais ajouter, pour avoir participé à la commission de dérogation pour la cantine scolaire, concerne la maitrise des dépenses pour la ville. Nous avons été quelques uns, dont des parents et directrices décoles, à demander quéil y ait moins de souplesse dans les autorisations de dérogation. Certains critères ont donc été revus à la baisse.

Je voudrais enfin renchérir sur ce quøa dit Mme Guyot, à savoir que la décision de revoir les quotients familiaux avait été prise løannée dernière. Cela semblait peut-être simple mais demandait du travail. Le temps est passé et en fin døannée on en est au même point! $\ddot{\mathbf{o}}$

Mme BOINET poursuit concernant les classes déplacées et classes à projet pour lesquelles les tarifs subissent la même augmentation de 2,3%.

Mme GUYOT signale que pour les mêmes raisons évoquées pour le point précédent, le groupe « Garches Autrement » votera contre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, Mme FOURLON, Mme GUYOT et M. MOUSSIER votant contre,

RESTAURANTS SCOLAIRES

EDÉCIDE de fixer ainsi, à compter du 4 septembre 2012, les tarifs des restaurants scolaires :

						TARIFS AU 04.09.2012
* RESTA	UI	RANTS SC	<i>OLA</i>	IRES		þ
	1	0	à	228,00	1er enfant	0,85
					2ème enfant	0,63
	2	229,00	à	457,00	1er enfant	2,23
					2ème enfant	2,01
	3	458,00	à	686,00	1er enfant	3,40
					2ème enfant	3,18
	4	687,00	à	915,00	1er enfant	4,24
					2ème enfant	4,03
	5	916,00	à	1.144,00	1er enfant	4,88
					2ème enfant	4,66
	6	Au delà de 1	145,0	00	1 ^{er} enfant	5,21

					2 ^{ème} enfant	5,00
				Λ	NON GARCHOIS	6,26
						TARIFS AU 04.09.2012
RES	TAUR.	ANTS SC	OL	AIRES à	6 P.A.I.	þ
	1	0	à	228,00	1er enfant 2ème enfant	0,43 0,20
	2	229,00	à	457,00	1er enfant 2ème enfant	1,06 0,85
	3	458,00	à	686,00	1er enfant 2ème enfant	1,70 1,48
	4	687,00	à	915,00	1er enfant 2ème enfant	2,12 1,91
	5	916,00	à	1.144,00	1er enfant 2ème enfant	2,44 2,23
	6	Au de	là de	e 1.145,00	1 ^{er} enfant 2 ^{ème} enfant	2,65 2,44
				Λ	NON GARCHOIS	3,18

CLASSES DÉPLACÉES ET "CLASSES À PROJETS"

ÉDÉCIDE de fixer ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2012, les tarifs des classes déplacées et classes à projets

		7ARII 01.09		
∻ <u>CLASSES DE DÉCOUVERTE</u> TARIFS PAR JOUR :			Avec nuitées	Classe à projets
	1 0	à 228,00	3,61	1,80
	2 229,00	à 457,00	12,73	6,36
	3 458,00	à 686,00	21,23	10,61
	4 687,00	à 915,00	26,53	13,26
	5 916,00	à 1.144,00	33,95	16,98
	6 Au de	elà de 1.145,00	37,14	18,58
		NON GARC	CHOIS 44,55	22,28

b) ACCUEILS DE LOISIRS PRIMAIRE ET MATERNEL - ECOLE DES SPORTS

Mme BOINET propose une augmentation des tarifs des accueils de loisirs primaire et maternel de 2,3%. Le tarif à la journée (mercredi et vacances scolaires) varie entre 7,11 þ et 13,79 þ. Le tarif hebdomadaire en accueil de loisirs maternel pour le matin va de 4,35 þ à 8,49 þ et celui du soir de 10,94 þ à 18,58 þ. Le tarif matin et soir, quant à lui, varie de 11,52 þ à 19,31 þ.

Mme GUYOT

Toujours pour les mêmes raisons et effectivement, quand on prend les tarifs du mercredi, on a vraiment un tarif pour la tranche la plus basse qui est beaucoup trop élevé. Là, pour le coup, on est vraiment très loin de la proportionnalité puisquoon constate quoil faut aller pratiquement à la tranche 5 pour avoir un doublement du tarif donc coest vraiment beaucoup trop élevé et si loon considère que cela ne concerne que 8 enfants parce que dans la tranche1 pour premier enfant il y a, en fait, 8 enfants dans la tranche.

Il faut vraiment faire un effort sur ces tarifs là sinon les familles ne peuvent pas mettre leurs enfants le mercredi et effectivement ils sont ailleurs et il vaut mieux qu ϕ ils soient au centre de loisirs. $\ddot{\mathbf{o}}$

Mme BOINET rappelle, comme elle løa souligné løannée dernière, que les tarifs restent très bas. Elle précise que les enfants sont pris en charge toute la journée, que des ateliers de qualité leur sont proposés. Le tarif comprend le prix du repas soit 0,83 þ pour la première tranche alors quøil est de 3,50 þ løassiette et søélève en réalité à 9,50 þ tout inclus. Elle considère que la collectivité fait un effort important dans ce domaine.

M. MOREAUX, Maire-Adjoint, délégué à la jeunesse et aux sports, présente les tarifs de lécole des sports qui subissent, quant à eux, une augmentation de 3% puisquéil ne séagit pas de service à caractère social.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, Mme FOURLON, Mme GUYOT et M. MOUSSIER votant contre,

ACCUEILS DE LOISIRS PRIMAIRE ET MATERNELS

• FIXE ainsi, à compter du 4 septembre 2012, les tarifs suivants :

* ACC	CUEILS DE L	LOI	SIRS PRIMAII	RE	TARIFS AU						
	04.09.2012										
♦ MEI	<u>TARIF JOURNALIER</u> ◆ MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES :										
1	0	à	228,00	1 ^{er} enfant	7,11						
				2 ^{ème} enfant	4,46						
2	229,00	à	457,00	1 ^{er} enfant	8,81						
				2 ^{ème} enfant	6,16						
3	458,00	à	686,00	1 ^{er} enfant	10,51						
				2 ^{ème} enfant	7,86						
4	687,00	à	915,00	1 ^{er} enfant	11,67						
				2 ^{ème} enfant	9,00						
5	915,00	à	1.144,00	1 ^{er} enfant	12,85						
				2 ^{ème} enfant	10,19						
6	Au a	lelà	de 1.145,00	1 ^{er} enfant	13,79						
				2 ^{ème} enfant	11,14						
			NO	ON GARCHOIS	26,54						

* AC	CUEIL DE LO	ISIR	S MATERN	EL	TARIFS AU
	TARIF FO	RFAI	TAIRE HEBDO	<u>MADAIRE</u>	04.09.2012
♦ MA	ATIN:				þ
1	0	à	228,00	1 ^{er} enfant	4,35
				2 ^{ème} enfant	2,23
2	229,00	à	457,00	1 ^{er} enfant	5,52
				2 ^{ème} enfant	3,40
3	458,00	à	686,00	1 ^{er} enfant	6,64
				2 ^{ème} enfant	4,51
4	687,00	à	915,00	1 ^{er} enfant	7,22
				2 ^{ème} enfant	5,09
5	915,00	à	1.144,00	1 ^{er} enfant	8,33
				2 ^{ème} enfant	6,21
6	Au	delà	de 1.145,00	1 ^{er} enfant	8,49
				2 ^{ème} enfant	6,36
				NON GARCHOIS	12,73

*	ACCUE	L DE LO	ISII	RS MATERN	EL	TARIFS AU
		TARIF FO	<u>RFA</u>	ITAIRE HEBDO	<u>OMADAIRE</u>	04.09.2012
			Ga	oûter compris		þ
•	SOIR:					•
	1	0	à	228,00	1 ^{er} enfant	10,94
					2 ^{ème} enfant	8,81
	2	229,00	à	457,00	1 ^{er} enfant	13,26
					2 ^{ème} enfant	11,14
	3	458,00	à	686,00	1 ^{er} enfant	15,50
					2 ^{ème} enfant	13,37
	4	687,00	à	915,00	1 ^{er} enfant	16,66
					2 ^{ème} enfant	14,54
	5	915,00	à	1.144,00	1 ^{er} enfant	17,77
					2 ^{ème} enfant	15,65
	6	Au	delà	de 1.145,00	1 ^{er} enfant	18,58
					2 ^{ème} enfant	16,45
					NON GARCHOIS	21,23

* ACCU	UEIL DE LO	ISIK	RS MATERNEL		TARIFS AU
	04.09.2012				
MATIN +	þ				
1	0	à	228,00	1 ^{er} enfant	11,52
				2 ^{ème} enfant	9,39
2	229,00	à	457,00	1 ^{er} enfant	13,79
				2 ^{ème} enfant	11,67
3	458,00	à	686,00	1 ^{er} enfant	16,03
				2 ^{ème} enfant	13,90
4	687,00	à	915,00	1 ^{er} enfant	17,20
				2 ^{ème} enfant	15,07
5	915,00	à	1.144,00	1 ^{er} enfant	18,35
			·	2 ^{ème} enfant	16,23
6	Au	delà	de 1.145,00	1 ^{er} enfant	19,31

2 ^{ème} enfant	17,20
NON GARCHOIS	21,76

É DÉCIDE de supprimer les frais døinscription à løaccueil de loisirs døun montant de 30þ par enfant approuvé par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2011

ECOLE DES SPORTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à lœunanimité

ÉDÉCIDE de fixer ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2012, les tarifs de l'Ecole des Sports :

❖ <u>ECOLE DES SPORTS</u>	TARIFS AU
*	01.09.2012
TARIF FORFAITAIRE TRIMESTRIEL (par ½ journée le mercredi,	
sans repas, et hors vacances scolaires)	þ
GARCHOIS	86,25
NON GARCHOIS	122,20

c) ETUDES DIRIGEES

Mme BOINET expose les tarifs des études dirigées proposées pour la rentrée scolaire 2012 qui subissent une augmentation de 2,3%.

Mme GUYOT

Cette fois-ci, nous approuverons ce rapport pour 2 raisons. D¢abord par rapport au fait quøil y ait eu prise en compte du quotient familial pour le tarif des études et puis parce que quand on regarde les grilles de tarifs, il y a effectivement proportionnalité. Quand on considère le forfait hebdomadaire 2 jours, on a bien proportionnalité des tarifs par rapport au quotient familial donc nous voterons ce rapport.ö

LE MAIRE signale quœnviron 460 enfants fréquentent les études dirigées sur les 1067 élèves scolarisés dans les 3 écoles de Garches, soit environ 43% des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à lœunanimité

• DÉCIDE de fixer à compter du 4 septembre 2012, les tarifs des études dirigées et d'arrêter la périodicité des recouvrements en fonction des trimestres, de la façon suivante :

Quotient familial				Forfait hebdomadaire (2 jours) au 04.09.2012	I ^{ère} période (x 14 sem.)	2 ^{ème} période (x 14 sem.)	3 ^{ème} période (x 8 sem.)
1	0	à	228,00	0,83 þ	11,62 þ	11,62 þ	6,64 þ
2	229,00	à	457,00	1,67 þ	23,38 þ	23,38 þ	13,36 þ
3	458,00	à	686,00	2,50 þ	35,00 þ	35,00 þ	20,00 þ
4	687,00	à	915,00	3,34 þ	46,76 þ	46,76 þ	26,72 þ
5	916,00	à	1.144,00	4,17 þ	58,38 þ	58,38 þ	33,36 þ
6	Au delà de 1.145,00			5,01 þ	70,14 þ	70,14 þ	40,08 þ
Non Garc	hois			6,00 þ	84,00 þ	84,00 þ	48,00 þ

Quotient familial				Forfait hebdomadaire (4 jours) au 04.09.2012	I ^{ère} période (x 14 sem.)	2 ^{ème} période (x 14 sem.)	3 ^{ème} période (x 8 sem.)
1	0	à	228,00	1,66 þ	23,24 þ	23,24 þ	13,28 þ
2	229,00	à	457,00	3,33 þ	46,62 þ	46,62 þ	26,64 þ
3	458,00	à	686,00	4,99 þ	69,86 þ	69,86 þ	39,92 þ
4	687,00	à	915,00	6,69 þ	93,66 þ	93,66 þ	53,52 þ
5	916,00	à	1.144,00	8,35 þ	116,90 þ	116,90 þ	66,80 þ
6	Au delà d	de 1	.145,00	10,02 þ	140,28 þ	140,28 þ	80,16 þ
Non Garc	hois			12,01 þ	168,14 þ	168,14 þ	96,08 þ

d) <u>RESIDENCE DES PERSONNES AGEES - FOYER RESTAURANT</u>

M. MENEL, 1^{er} Maire-Adjoint, propose de limiter à 2,3% lœugmentation des tarifs de la RPA et du foyer restaurant à compter du 1^{er} septembre 2012. Il souligne que le déficit à la charge de la Ville est stable dœune année sur lœutre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

• DECIDE DE FIXER ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2012, les tarifs de la résidence des personnes âgées :

-
þ
616,97
20,49
26,29

• DECIDE de fixer ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2012, les tarifs du foyer restaurant :

		TARIFS AU
		01.09.2012
FOYER RESTAUR	RANT	
Résident Non imposable		2,33
Résident Imposé de :	0 þ à 152,00 þ	3,60
	153,00 þ à 304,00 þ	4,11
	305,00 þ à 457,00 þ	4,52
	458,00 þ à 609,00 þ	5,19
	610,00 þ à 762,00 þ	5,31
	Au delà de 762,00 þ	5,55
Personnes âgées extérieu	eres RPA et invité	6,90
Boisson		0,94
Petit déjeuner		1,12

e) <u>RESTAURANT MUNICIPAL</u>

Mme BECART, Maire-Adjoint, délégué au personnel, propose une augmentation de 2,3% des tarifs du restaurant municipal. Elle fait constater que le déficit est en légère diminution du fait que la participation moyenne des usagers est un peu plus élevée quœn 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à lœunanimité

• DECIDE DE FIXER ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2012, les tarifs des services municipaux suivants :

	TARIFS AU
	01.09.2012
RESTAURANT MUNICIPAL	þ
↓ SELF	
Agent municipal : ticket une unité	0,32
Ticket "invité" : droit d'entrée	2,58
REPAS DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES	
Agent municipal :	4,35
Instituteur :	5,68

f) <u>SPECTACLES PROPOSES AU CENTRE CULTUREL "SIDNEY BECHET" - ATELIERS DU CENTRE CULTUREL "SIDNEY BECHET" - CINEMA "CINE GARCHES"</u>

Mme BECART présente les tarifs applicables pour les spectacles et ateliers qui subissent une augmentation de 3%. Pour les conférences, il est proposé de maintenir les tarifs. En ce qui concerne le cinéma « Ciné-Garches », il est proposé une augmentation de 3% sur le tarif normal et tarif de groupe et une augmentation moindre pour le tarif réduit et la carte fidélité.

LE MAIRE précise que le cinéma « Ciné-Garches » est la seule activité bénéficiaire pour la commune avec un excédent de 42 000 þ qui permet de compenser une partie des dépenses du Centre Culturel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à lœunanimité

SPECTACLES PROPOSÉS AU CENTRE CULTUREL "SIDNEY BECHET"

• DECIDE DE FIXER ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2012, les tarifs des services municipaux suivants :

	TARIFS AU 01.09.2012
• Tarifs spécifiques en ce qui concerne les SPECTACLES POUR ENFANTS	þ
⇒ Tarif GROUPE (minimum 20) d'enfants de moins de 13 ans ⇒ Tarif INDIVIDUEL (moins de 13 ans)	4,00 5,20
Gratuité pour 3 concerts pour les élèves du Conservatoire de Musique	

• Tarif PREFERENTIEL relatif aux Concerts pour les élèves du Conservatoire et à tous les enfants de moins de 16 ans	3,80
---	------

• FIXE comme suit, à compter du 1er septembre 2011, les tarifs des abonnements :

❖ ABONNEMENTS :	TARIFS AU 01.09.2012
	þ
Abonnement pour un CYCLE DE 3 CONCERTS CLASSIQUES	49,20

• AUTORISE le Maire à créer des tarifs pour les spectacles et concerts proposés au centre culturel pour la saison 2012-2013 compte tenu de leur grande diversité, par décision municipale, tarifs ne pouvant pas aller au-delà de 37,50 þ.

ATELIERS DU CENTRE CULTUREL "SIDNEY BECHET"

• DECIDE DE FIXER les tarifs des ateliers du Centre Culturel, à compter du 1er septembre 2012, de la façon suivante, le paiement des ateliers s'effectuant par semestre (Septembre et Janvier)

<u>TARIFS SEMESTRIELS</u> - Il est rappelé :

- que l'inscription est annuelle
- que le tarif réduit est accordé aux seuls Garchois, dans les conditions suivantes : famille 3 enfants et plus, carte Vermeil ou carte Invalidité.

			TARIFS AU 01.09.2012
* POTERIE : (Activit	és dirigées par u	n moniteur)	þ
Enfant 2h/semaine	$\triangle Garchois$	Tarif normal	131,50
		Tarif réduit	100,10
	▲ Non Garchot	is	193,50
Adulte 3h/semaine	▲ Garchois	Tarif normal	242,30
		Tarif réduit	181,40
	▲Non Garchot	v	356,00
❖ CONFERENCES "A	ART ET CIVILIS	SATIONS''	
Tarif trim	estriel :		64,70
Conférenc	es exceptionnelle	es:	7,00
•	-	des tarifs pour les	
		ns" pratiquées sous	
v		décision municipale,	
tarifs pouvant al		accision municipate,	19,20

CINÉMA "CINÉ GARCHES"

• DECIDE de fixer ainsi, à compter du 29 août 2012, les tarifs du cinéma "Ciné Garches" :

❖ CINÉMA ''CINÉ GARCHES''	TARIFS AU
	29.08.2012
	þ
• Plein Tarif	7,00
• Tarif réduit (familles nombreuses, + 60 ans, - 20 ans,	5,40
étudiants de ó 26 ans, chômeurs, carte invalidité)	
Carte fidélité "Ciné carte"	5,40
• Tarif groupe	3,60

g) <u>BIBLIOTHEQUES</u>, <u>MEDIATHEQUE</u>

Mme BECART propose de maintenir les tarifs des bibliothèques et médiathèque sachant quøls sont relativement élevés et afin de se rapprocher des tarifs pratiqués dans les communes avoisinantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à løunanimité

• DÉCIDE DE FIXER ainsi, à compter du 3 septembre 2012, les tarifs des services municipaux suivants :

- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUE	TARIFS AU
Inscription annuelle - Prêts illimités	03.09.2012
	þ
❖ BIBLIOTHÈQUES :	
(gratuité aux lecteurs de moins de 20 ans, aux demandeurs	
d'emploi et aux étudiants de moins de 25 ans sur présentation de	
leur carte)	
Garchois	14,00
non Garchois	35,00
❖ MÉDIATHÈQUE (discothèque, vidéothèque) :	
Garchois	47,50
non Garchois	68,00
❖ Accès au poste de recherche Internet	
⇒ adhérents des Bibliothèques et Médiathèque de	gratuité
Garches:	
⇒ non adhérents :	
✓ Garchois:	2,10/h døaccès
✓ non Garchois :	4,50/h døaccès
A CAPTE DIA DIJÉDENT.	•
❖ CARTE D'ADHÉRENT :	

Coût du renouvellement de la carte d'adhérent à la suite	
de 2 cartes perdues :	3,00

h) **CONSERVATOIRE**

Mme MARTIN, Maire-Adjoint, délégué au conservatoire, propose dœugmenter de 3% les tarifs du conservatoire à compter du 1er septembre 2012. Elle souligne que lænnée scolaire du conservatoire a été marquée par le spectacle de danse au théâtre André Malraux, par le concert à læglise et par sa participation à la fête de la musique qui a remporté un franc succès.

Elle signale, døaprès le compte de fonctionnement, que le reste à la charge de la Ville par enfant en 2011 est en légère baisse par rapport à 2010.

Mme GUYOT

õ Alors on va revenir, effectivement, sur le montant qui reste à la charge de la Ville. Vous souligniez, tout à løheure, le fait que la cantine coûtait à la Ville 1.100.000 þ. Je rappelle que la cantine concerne 1 666 élèves et là on a donc un déficit de 726 500 þ pour 793 élèves. On a un montant à la charge de la Ville de 916,00 þ par élève. Si on fait une estimation de ce que coûte la cantine par élève pour à peu près 130 jours sur løannée, on est à un peu plus de 700 þ par élève, donc on voit quøon est très au-dessus et que de plus cela concerne essentiellement des enfants de familles qui ont déjà des revenus relativement corrects alors quøà la cantine, on accueille des enfants de toutes les familles.

Je souligne que le sport et la culture sont des activités qui ont un rôle social et pour lesquelless nous souhaitons quœune tarification qui en permette læccès à tous soit mise en place, chacun contribuant en fonction de ses propres moyens et sans quœil soit nécessaire de faire appel à des aides sociales pour les plus modestes, puisque cœst le moyen qui permettrait dæoffrir à tous les enfants de la commune lœccès au service du conservatoire de manière équitable. Donc, comme vous pouvez peut-être vous y attendre, nous allons voter contre ces tarifs. ö

Mme MARTIN comprend bien la remarque de Mme Guyot mais elle pense que la culture est une richesse et que pour accéder à la danse, à la musique, au théâtre, elle considère que cela demande un effort qui doit aussi quelque part se payer.

LE MAIRE rappelle que le CCAS peut aider ponctuellement les familles mais la Ville ne veut pas mettre en place des tarifs basés sur les quotients familiaux sur toutes les activités car cela ne correspondra plus à la réalité. Les garchois paient des impôts sur le revenu, paient les impôts locaux et la majorité municipale a décidé que les tarifs des services à caractère social étaient calculés en fonction du quotient familial. Pour les autres services, comme le conservatoire, ce nœst pas le cas. Cœst un débat qui revient tous les ans et il pense que chacun restera sur ses positions.

Mme FOURLON

õ M. le Maire, nous gardons læspoir. Pendant des années, nous avons demandé à siéger dans la Commission Logement et cæst arrivé cette année, après 8 ans døattente! Je ne sais pas dans combien de temps cela arrivera, mais je ne désespère pas que notre message døinstaurer le quotient familial - à enveloppe constante - au Conservatoire, ne se réalise un jour et réussisse à læmporter.ö

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, Mme FOURLON, Mme GUYOT et M. MOUSSIER votant contre,

CONSERVATOIRE

• DÉCIDE DE FIXER ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2012, les tarifs du Conservatoire :

TARIFS SEMESTRIELS

Le TARIF REDUIT est accordé aux familles des élèves Garchois et non Garchois dans les 3 cas suivants :

- \Rightarrow famille de 3 enfants
- ⇒ 2ème élève d'une même famille inscrit au Conservatoire
- ⇒ famille dont l'un des enfants suit l'enseignement de 2 disciplines (instrument, danse) au Conservatoire

		TARIFS AU
		01.09.2012
❖ ÉLÈVES GARCHOIS		þ
SOLFÈGE, non accompagné d'une discipline	Tarif normal	75,00
• INSTRUMENT	Tarif normal	200,00
	Tarif réduit	148,50
• DANSE - THÉÂTRE	Tarif normal	187,50
	Tarif réduit	140,00
• INITIATION À LA DANSE	Tarif normal	140,00
	Tarif réduit	105,00
DANSE "MODERN JAZZ" adultes	Tarif normal	216,50
	Tarif réduit	162,00
• 4 cours de danse/semaine (2 classique et 2 jazz)	Tarif normal	271,00
•	Tarif réduit	203,00
Orchestre ou Musique de Chambre		35,00
		TARIFS AU
		01.09.2012
❖ ÉLÈVES NON GARCHOIS		þ
SOLFÈGE, non accompagné d'une discipline	Tarif normal	125,50
• INSTRUMENT	Tarif normal	313,00
	Tarif réduit	236,00
DANSE ó THÉÂTRE	Tarif normal	298,00
	Tarif réduit	223,50
• INITIATION À LA DANSE	Tarif normal	214,00
	Tarif réduit	160,50
DANSE "MODERN JAZZ" adultes	Tarif normal	324,50
	Tarif réduit	243,00
	Tarij reduli	213,00

	Tarif réduit	286,00
Orchestre ou Musique de Chambre		35,00
❖ PRÊTS D'INSTRUMENTS		
(TARIFS VALABLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE)		
♦ INSTRUMENTS À VENTS		89,50
♦ VIOLON		111,00
♦ VIOLONCELLE		134,00
♦ GUITARE		44,50
* DROIT ANNUEL DE REPRODUCTION		
Cotisation annuelle		11,00
* COTISATION ANNUELLE		
pour les adultes de plus de 25 ans pratiquant i activité musicale ou de théâtre :	ine	29,00

2	2012/32	FIXATION DES TARIFS DES SALLES MUNICIPALES DE RÉUNION
		DÉNOMINATION DE LA NOUVELLE SALLE DU DOMAINE DES 4
		VENTS « CLAUDE BOLLING »

LE MAIRE invite Mme MEALET, Conseillère Municipale, assistant le Maire dans le secteur des Associations, à présenter le rapport.

Pour répondre aux besoins du Conservatoire et en contrepartie de lœxtension de lægrément de løAccueil de loisirs des 4 Vents (de 140 à 180 enfants), il a été décidé de construire une nouvelle salle attenante à læccueil de loisirs existant au Domaine des 4 Vents.

Prioritairement utilisée par les services municipaux, cette salle sera néanmoins -à compter de septembre 2012- mise à disposition des associations, (prêt gratuit en semaine), entreprises (cabinets de copropriété notamment) et particuliers qui en feront la demande. Les types déutilisation admis sont les assemblées générales, activités régulières associatives ou événements familiaux.

De près de 200m² et dotée du matériel nécessaire (tables et chaises), cette salle sera disponible óen dehors des usages par les services municipaux (Conservatoire et Accueil de loisirs)- tous les jours du lundi au vendredi de 14h à 23h et le samedi et dimanche de 9h à 23h. Elle est indisponible à la location pendant les vacances scolaires et le mercredi toute la journée.

Løouverture et la fermeture des locaux incomberont aux gardiennes du Domaine des 4 Vents alors que le ménage sera externalisé au prestataire désigné par la ville de Garches.

Mme MEALET précise que les tarifs de location proposés varient suivant løutilisateur sachant que la salle peut être louée à des non garchois.

Par ailleurs, il est proposé détablir un nouveau règlement déutilisation des salles municipales. Celuici sera unique et concernera uniquement les salles, des 4 Vents, Aquilon située à la Maison des associations, 59 rue du Docteur Debat et Pagnol située à lécole Pasteur A, 13 rue de Suresnes. En outre, il sera conclu une convention entre la ville de Garches et léassociation attributaire de créneaux horaires à léannée au sein deune des salles mentionnées ci-dessus.

Elle ajoute que la création du tarif de location pour la salle des 4 Vents est løccasion dénomogénéiser les tarifs des salles municipales.

Il søagit également, à lønstar des communes avoisinantes, de distinguer les utilisateurs par lønsplication de tarifs différenciés : associations, particuliers, entreprises (cabinets de copropriétés, syndics notamment) et non garchois (quøl søngisse dønne association, dønn particulier ou dønne entreprise).

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de fixer les tarifs des salles Aquilon, Pagnol et les salles du Centre Culturel, approuvés lors du Conseil municipal du 12 décembre 2011, et la salle des 4 Vents.

LE MAIRE signale quœil a été proposé à Claude BOLLING de baptiser cette salle de son nom, afin de lui rendre hommage pour sa carrière artistique mais aussi pour son investissement en qualité dœlu. Cœst un pianiste reconnu dans le monde entier. Celui-ci a accepté.

Mme MEALET ajoute que Claude BOLLING a été très honoré de cette proposition.

Mme FOURLON

õ Jøai juste une question à poser concernant la salle Dupont. Comme elle nœst pas mentionnée dans ce tableau, cela veut-il dire quøon ne va pas pouvoir løutiliser toute løannée? Je møinquiète pour mon association. Ö

LE MAIRE souligne que Mme MEALET travaille avec les associations sur le futur. Il pense que lœutilisation de la salle J. Dupont sera possible jusquœ la fin de lænnée 2012.

Il rappelle que le permis de construire concernant løllot de løEglise devrait être déposé avant la fin juillet. La commission des permis de construire chargée døétudier le dossier se réunira en septembre. De là, il faut compter 2 mois où les recours sont possibles. Søl nøy a pas de recours, løopération pourrait débuter au printemps 2013, mais il doute quøl nøy en ait pas, même si M. DELOURME est absent ce soir. Il est évident, quøl un moment donné, la salle J. Dupont disparaîtra, à charge pour le service de la vie associative de retrouver des relogements à løensemble des associations et døailleurs Mme MEALET avec le service ont commencé à travailler sur le dossier.

Mme FOURLON

Je ne suis pas sûre dœuvoir bien compris : le permis de construire va être délivré avant fin juillet 2012 ? ö

LE MAIRE précise que le dossier de permis de construire sera déposé en Mairie døici fin juillet. La commission dispose de 2 mois pour læxaminer sauf si elle demande des pièces complémentaires. Si le dossier est conforme aux dispositions du POS de 1999, la commission émettra un avis favorable et le permis pourrait être signé en novembre prochain. Dès løaffichage du permis de construire, débute le délai de recours de 2 mois. Il indique que ce matin, il søest entretenu avec le Préfet des Hauts-de-Seine à løissue de løAssemblée Générale des Maires des Hauts-de-Seine au sujet des 70 000 logements supplémentaires prévus en Ile-de-France dont 11 600 environ pour les Hauts-de-Seine, ces derniers ont été affectés par zone et non pas par commune. Le Préfet demande pour la fin de løannée une déclinaison commune par commune. Sur les 11 600 logements prévus il y aura peut-être 3 000 pour le bassin døemploi dont fait partie Garches à travers le SCOT. Il dit avoir expliqué au Préfet que la Ville étant prête à avancer, même si elle næst pas très favorable, encore faut-il que tous les permis ne soient pas systématiquement attaqués et fassent løobjet de recours, dans la mesure où cela va dans le sens contraire de løintérêt général en retardant la réalisation døequipements publics.

A un moment donné, il faudra, pense-t-il, que løEtat intervienne afin que løintérêt général søimpose à un intérêt particulier. Pour illustrer ses propos, le Maire expose le cas døune affaire à Courbevoie, où une société a demandé des dommages et intérêts døun montant de 600 000 þ par løintermédiaire du tribunal auprès de løAssociation qui a déposé un recours. Il annonce à ce propos quøil a demandé aux services de søinformer sur cette disposition car il pense quøil sera amené à conduire des démarches analogues. Il estime quøil est temps que løintérêt général søimpose à un intérêt particulier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à løunanimité

ÉDÉCIDE de dénommer la nouvelle salle du domaine des 4 Vents, salle « Claude Bolling » en remerciement pour sa carrière artistique mais aussi pour son investissement en qualité délu de la Ville de Garches

LE CONSEIL MUNICIPAL, à løunanimité

ÉDÉCIDE de fixer les tarifs applicables aux salles municipales de la façon suivantes :

	Tarifs applicables au 1 ^{er} septembre 2012 (location et nettoyage compris)							
	Association Parti politique		Particulier		Entreprises		Non garchois	
	semaine	week-end	semaine	week-end	semaine	week-end	semaine	week-end
salle Aquilon	gratuit	/	/	/	150.00þ	/	/	/
salle Pagnol	gratuit	140.00þ	/	/	/	/	/	/
salle des 4 Vents	gratuit	140.00þ	/	200.00р	420.00þ	500.00þ	/	600.00þ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à løunanimité

ÉDÉCIDE de fixer les tarifs applicables aux salles municipales du Centre Culturel Sidney Bechet de la façon suivantes :

	Tarifs applicables au 1 ^{er} septembre 2012 (location et nettoyage compris)							
	Association Parti politique		Particulier		Entreprises		Non garchois	
	semaine	week-end	semaine	week-end	semaine	week-end	semaine	week-end
Centre Culturel	150.00р	/	250.00þ	/	350.00р	/	350.00þ	/
salle 2	200.00р	/	350.00р	/	500.00þ	/	500.00þ	/
Centre Culturel salle 1 (technique comprise)	300.00р	/	450.00þ	/	650.00р	/	850.00р	/

3	2012/33	APPEL DØOFFRES OUVERT CONCERNANT LE NETTOYAGE DES
		LOCAUX ET DE LA VITRERIE DE LøHOTEL DE VILLE ET DE
		CERTAINS LOCAUX DE LA VILLE
		SIGNATURE DØUN AVENANT N°1 AVEC LA SOCIETE SATURNE

M. MENEL propose døntégrer la nouvelle salle de réception de 200 m² du Domaine des 4 Vents dénommée « Claude Bolling » qui sera mise en place au 1^{er} septembre 2012, dans le cadre du marché de nettoyage des locaux et de la vitrerie attribué à la société SATURNE depuis le 1^{er} février 2012. Il

est prévu le nettoyage du sol 3 fois par semaine durant løannée hors vacances scolaires et tous les jours durant les vacances scolaires.

Il est en conséquence nécessaire de passer un avenant au marché initial.

Le montant maximum annuel de cette prestation supplémentaire est estimé à 4 000,00 þ HT soit 4 784,00 þ TTC (TVA à 19,60 %) et représente une augmentation de 2,97 % du montant initial du marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à løunanimité

ÉAUTORISE le Maire à signer løavenant n°1 à intervenir avec la société SATURNE pour un montant annuel maximum de 4 784,00 þ TTC.

4 **2012/34 ADOPTION DE L'AGENDA 21**

Mme BODIN, Maire-Adjoint, délégué au développement durable, rappelle que par délibération du 30 mars 2009 votée à løunanimité, le Conseil Municipal a lancé løélaboration døun Agenda 21 à Garches en confiant cette mission à la Commission Extra-Municipale de løEnvironnement et du Développement Durable présidée par elle-même. Elle précise quøun Agenda 21 est un document non obligatoire mais recommandé.

Après avoir réalisé, à la fin de løannée 2010, un diagnostic confié à la Société Green Day Consulting sur les mesures déjà engagées par la Mairie et les agents municipaux dans ce domaine associant løenvironnement, le social et løéconomie, la Commission a poursuivi sa démarche de consultation en adressant un questionnaire aux habitants.

Celui-ci a permis de connaître le niveau dœngagement des garchois et surtout leur degré dømplication dans le domaine du développement durable.

Deux réunions publiques se sont ensuite tenues au Centre Culturel le 26 novembre 2011 et en Mairie le 11 février 2012.

Durant la première réunion publique, trois ateliers qui, en fait, étaient la continuité des sous-groupes de la commission du développement durable, se sont tenus durant cette matinée, avec des animateurs pour chaque atelier.

Le premier atelier sur le cadre de vie a été co-animé par les représentants de løASEVE, M. PICHOT et M. LEGENS et par Madame LANOY qui était la représentante de la municipalité.

Un deuxième atelier sur les économies définergie que Monsieur DELOURME et un certain nombre déautres membres de la commission du développement durable ont présidé, et enfin un troisième atelier sur la cohésion sociale animé par Madame FOURLON accompagnée de représentants déassociations de parents délèves et de personnalités qualifiées.

La deuxième réunion publique qui a également rencontré un certain écho, a permis de faire la synthèse des ateliers réunis lors de la première réunion, ainsi que løanalyse des réponses suite à la diffusion du questionnaire sur le développement durable.

Toutes ces informations et propositions ont été mises en forme lors døune réunion de la commission du développement durable qui søest tenue au mois døuvril dernier.

Ces réunions publiques ont donc permis aux participants déchanger sur des thématiques variées et ont abouti à la définition déactions. Leur abondance a toutefois nécessité un examen en Commission

de lø Environnement et du Développement Durable afin de retenir essentiellement celles qui relèvent døun développement durable et qui søinscrivent dans une politique de projets à court ou moyen terme.

Quatre-vingts actions ont ainsi été sélectionnées. Elles ont fait løbjet døune présentation au public dans le cadre døune exposition qui søest tenue en Mairie jusquøau 25 juin 2012.

Cette exposition a eu lœuvantage dœtre visitée par tous les administrés qui sont venus voter les deux dimanches du mois de juin. Cœst une exposition qui a été particulièrement appréciée.

Mme BODIN précise que le premier rapport reprend ce quœlle vient dœxposer et ce rapport complémentaire porte sur les observations faites lors de cette exposition puisquœun registre a été mis à la disposition du public et un certain nombre dœbservations ont été recueillies.

Les remarques ont principalement concerné léamélioration de léespace urbain en réclamant des trottoirs rénovés, une amélioration des collectes en porte à porte avec la possibilité déutiliser des bacs au lieu des sacs, une lutte contre les bruits de léespace extérieur, léaménagement déitinéraires pour les vélos, une plus grande fréquence de trains, une meilleure lutte contre les déjections canines, la création de plus grande nombre de parkings de proximité, la mise en accessibilité de la voirie, léamélioration dans les travaux déenfouissement des lignes électriques et téléphoniques, un contrôle plus strict du stationnement, le développement de liaisons bus intercommunales.

Si toutes ces suggestions ne relèvent pas forcément du développement durable, nombre dœntre elles sønscrivent dans les 80 actions retenues par la Commission Extra-Municipale du Développement Durable.

Pour conclure, Mme BODIN remercie løensemble des élus qui se sont particulièrement impliqués dans ce travail.

Mme BODIN

Jøai tout à løheure évoqué les différents responsables des ateliers : Mme LANOY, Mme FOURLON, M. DELOURME mais aussi un certain nombre de conseillers municipaux : Frédérique MEALET, M. KOCH-CHEVALIER, Mme Sophie RECHSTEINER, tous membres de la commission du développement durable, vous avez participé à tous ces travaux. Les associations des parents dølèves se sont également bien impliquées dans ce travail et je veux, là aussi, les en remercier. Les personnalités qualifiées comme M. PIQUET qui est membre de la commission du développement durable, Mme BOUGLER qui, de par sa connaissance et de son expérience professionnelle, nous a apporté un certain nombre døidées nouvelles.

Je voulais absolument remercier lænsemble de toutes ces personnes qui se sont mobilisées et aussi notre personnel communal, Valérie GUINVAR¢CH qui travaille au quotidien sur ce thème et qui est très impliquée. Merci à vous tous, cœst vraiment un travail collectif, un travail de concertation. Toutes les propositions qui sont là, émanent bien sûr du travail qui a été fait en commission mais aussi de tous les apports qui nous ont été faits par les garchois lorsquøils sont venus, lorsquøils se sont déplacés aux réunions publiques et lorsquøils ont bien voulu répondre au questionnaire qui leur a été transmis. Le résultat que nous avons ce soir, cœst vraiment le résultat døun travail de concertation, un gros travail qui a été fait en amont.

Bien sûr, on peut toujours améliorer mais je pense quøavec les 80 actions que nous vous proposons ce soir de retenir, on a un panel assez complet sur nos modes døactions que nous devons maintenant mettre en place parce que, comme je le disais dans le petit éditorial que nous avons fait

pour læxposition, læagenda 21 ne doit pas rester un simple document comprenant des déclarations dæintention, mais bien un document qui doit sæinsérer quotidiennement dans tout ce que la Ville entreprend.

Merci à tous ceux qui ont participé et merci à tous les garchois pour løintérêt quøils portent à leur commune durable. Je vous remercie de bien vouloir adopter ce soir cet agenda 21. ö

LE MAIRE

Merci, et vous me permettrez de remercier, et tout particulièrement Béatrice BODIN, et lééquipe des services autour déelle, qui ont fait un travail considérable avec un engagement permanent.

Mme FOURLON

õ Oui, je regrette que ce soir Mme LANOY et M. DELOURME n¢aient pas pu venir, car l¢adoption de cet agenda 21 est un acte extrêmement important.

Vous nous demandez, donc dans ce rapport, Monsieur le Maire, déadopter cet Agenda 21 pour Garches. Nous nous trouvons dans une position délicate car chacun des membres de notre groupe a participé à cette concertation. Jéai moi-même été léun des deux rapporteurs du volet « cohésion sociale ». Il devrait donc aller de soi que nous votions cet Agenda 21 ce soir. Ce qui ne va pas être le cas.

En effet, plusieurs remarques søimposent :

- Tout déabord, concernant la méthodologie de cette concertation sur léAgenda 21 qui semblait prometteuse au départ. Certes, il y a eu 4 réunions de la Commission extra-municipale du Développement Durable pour organiser la consultation entre avril et octobre 2011, puis 2 réunions publiques en novembre et février, mais il néy a eu que 2 réunions dœnviron deux heures chacune pour travailler sur toutes les thématiques et approfondir les propositions. Il aurait été souhaitable que chaque volet (Cadre de vie, Economies dœnergie et Cohésion sociale) fasse løobjet dœne réunion spécifique pour peaufiner les propositions car, avec des sujets aussi fondamentaux que celui de la contribution que nous voulons donner, à notre échelle locale bien sûr, pour construire une société durable sans épuiser les ressources de notre planète, en 2 heures, on ne peut que survoler les questions, même si un travail préparatoire a été fait. Manque de temps, donc, cœst le premier constat que løon peut faire suite à la lecture du texte final.
- De plus, il a manqué à cette concertation le dernier maillon de la chaine, cœst à dire, celui de lœaboutissement du travail collectif. Nous regrettons que cette dernière étape ait été sautée. Elle aurait permis à la Commission dœre informée des propositions faites par le public lors de læxposition en Mairie du mois de juin, et de les étudier. La Commission aurait pu ensuite être consultée sur la rédaction du texte final.

Car le texte que vous nous présentez ce soir, qui correspond à celui de lœxposition faite en Mairie mais qui est différent de celui qui avait été présenté lors de la dernière Commission, laquelle remonte au 5 avril dernier, nøa pas été validé par la Commission. Ce qui pose problème.

- Ensuite, concernant le contenu proprement dit : à la lecture du texte final, nous avons été surpris du caractère inégal de la rédaction : certaines propositions ont une formulation très précise et détaillée par exemple certaines propositions du cadre de vie, dœutres par contre, sont très vagues et parfois même incompréhensibles. Que peut-on comprendre, par exemple, dans « mettre en place une bourse pour læmploi sur les métiers » (proposition 9 du Retour à læmploi)?

De plus, à vouloir trop simplifier, certaines propositions ont été vidées de leur sens et par là même inexploitables. Déautres sont apparues, et pourquoi pas, mais sans que nous en ayons été informées.

- Enfin, dernier point qui nœst pas de moindre importance, il y a clairement deux lacunes : la première, cœst quœqucune des actions qui permettraient de réaliser ces propositions nœst évoquée dans ce texte, ce qui nuit à la crédibilité de cet Agenda 21. Deuxième lacune : aucune mesure dœvaluation ni de suivi de sa mise en place ne figure dans ce texte.

Il semble que le temps ait manqué. On peut souligner tout de même que ces derniers mois ont été très chargés et que la campagne électorale a été chronophage!

À notre avis, cet Agenda 21 nœst pas encore prêt et il nous semble un peu prématuré dœadopter un travail quæon pourrait qualifier dœinachevé! Nous ne pouvons, par conséquent, pas cautionner cet Agenda 21. Nous demandons tout simplement que le vote soit reporté à un prochain Conseil Municipal pour permettre dœaméliorer cet Agenda 21 car, en définitive, où est lœurgence? Il serait préférable de réaliser un document qui, par sa qualité, pourrait faire espérer une réelle mise en pratique du Développement Durable et par conséquent un réel changement de vision de lœuvenir. ö

Mme BODIN

Je vais quand même vous répondre. Il y a eu un gros travail préparatoire, il faut le reconnaître, auquel vous avez tous participé. Après, cœst vrai quœil a fallu mettre les choses en forme et nous læavons fait lors de la réunion du mois dœavril à la commission du développement durable.

On a fait passer par mail à chaque fois toutes les propositions, en demandant un retour sur ces propositions, cœst vrai que nous en avons eu très peu. On a eu quelques corrections et on les a faites. Jœai refait un mail, début juin, en demandant si vous étiez bien dœaccord sur lænsemble des propositions qui étaient faites dans le cadre de længenda 21. Là aussi, je næni pas eu de retour. Je regrette un peu que les choses se passent comme cela maintenant parce que læn a très bien travaillé depuis le début sur cet agenda 21.

Cœst vrai que jœai envoyé un mail en disant quœil y avait lœxposition en Mairie, que je souhaitais que tous les membres de la commission du développement durable se déplacent en Mairie pour voir lœxposition et nous fassent un retour de leur part par rapport aux propositions qui étaient ainsi exposées et données.

Si vous dites maintenant que vous nœuvez pas eu assez de temps, car nous avons eu un calendrier relativement chargé avec les élections. Cela est exact mais on aurait pu, vous auriez pu déjà me faire part de votre réflexion de ce soir. Cœst dommage que vous le faites aussi tardivement.

Mme FOURLON

õ Il y a une confusion entre læxposition et le texte définitif. ö

Mme BODIN

õ Les propositions qui ont été exposées en Mairie sont exactement celles qui sont là ce soir avec quelques corrections qui ont été apportées par ceux qui ont bien voulu nous les donner. ö

Mme FOURLON

õ Cœst ce quœn découvre, que cœst effectivement le même texte. ö

Mme BODIN

õ Les propositions ont été élaborées au sein de la commission du développement durable. Elles vous ont été transmises à plusieurs occasions, Monsieur le Maire, nous ne faisons plus de transmission sur papier, nous travaillons par mail pour ne pas consommer de papier. Alors, si maintenant vous me dites quøil faut se réunir une énième fois, coest un peu dommage que ce travail noait pas pu se faire par ces échanges.

Toutes les semaines, je venais consulter les mails sur løagenda 21 et je demandais au service si løon avait reçu des corrections. Je nøavais rien toutes ces semaines. Jøétais un peu déçue, je le reconnais, je ne comprenais pas pourquoi on nøavait pas de réactions de la part des uns et des autres.

Il y a eu lœxposition en Mairie, vous avez pu en prendre connaissance tout un chacun et je trouve dommage aujourdœnui que vous nous dites quæon næ pas eu assez de temps. La concertation est essentielle de A jusquæà Z pour un agenda 21. Si vous demandez un report parce que vous estimez quæun certain de nombre de propositions qui sont présentées ce soir ne vous conviennent pas et, si Monsieur le Maire en est dæaccord pourquoi pas, on ne va pas voter ce texte contre votre volonté. Je souhaite que sur ce texte, on ait une unanimité, on ne va pas se buter, surtout sur ce texte-là qui est essentiel en terme de concertation. Je le souhaite et je regrette effectivement læabsence de Monsieur DELOURME qui se dit quand même très impliqué sur les termes environnementaux et qui næst pas présent le soir où on doit voter læagenda 21. Cæst dæailleurs assez contradictoire avec tout ce quæil dit et ce quæil fait dans la ville depuis plus dæun an. ö

LE MAIRE

õ Ce nœst pas pour autant quœil le votera. ö

Mme BODIN

õ On a un texte essentiel à adopter ce soir, il nœst pas là. On ne peut pas toujours être là mais il aurait pu aussi par des échanges de mails, aussi me faire part dœun certain nombre de réflexions quœul a peut-être à faire sur ce texte. Je trouve cela très dommage quœun en arrive le soir du conseil municipal pour prendre la décision de reporter, mais ce qui est important, cœst que lœunanimité soit faite sur ce texte.

Je voulais aussi excuser Madame LANOY qui était très ennuyée de ne pas être là ce soir parce quœlle a beaucoup travaillé sur lœélaboration de lægenda 21, mais malheureusement elle avait un déplacement professionnel. Jæai encore évoqué lægenda 21 avec elle samedi dernier, elle aurait bien voulu intervenir. Il y des fois où on nærrive pas à tout faire, comme vous dites, on a des calendriers un peu chargés en ce moment.

Si Monsieur le Maire est déaccord, on peut reporter le vote, mais surtout, je vous en prie, ne venez pas le jour du prochain conseil municipal, me dire quéil y a encore quelque chose qui ne va pas. Parce que la concertation a été présente et vraiment elle a été, je crois, menée de bout à bout, du début jusquéà la fin.

Vous dites sur le dernier mois, il y a quelque chose qui nøa pas fonctionné, jøen prends la responsabilité mais je veux vraiment que sur cet agenda 21, sur ce document qui est primordial pour løavenir de la ville de Garches, quøon ait une unanimité, si Monsieur le Maire est døaccord, on peut prendre la décision de la reporter. ö

LE MAIRE

õ Est-ce que cette proposition vous agrée? ö

Mme FOURLON

õ Je voudrais quand même revenir sur ce qui vient dœtre dit. Je pense que je nœai pas été comprise quand je vous dis que le début de cette concertation a été effectivement bien conçu, mais quœlle nœa pas été menée jusquœau bout. Quœst-ce que cœst que de demander des réactions individuelles, au coup par coup, sur des détails alors quœil y avait un travail de fond à faire, volet par volet. Et cœst ce que je vous reproche pour la troisième et dernière étape, cœst de lœavoir faite à la vavite : on change une phrase, on rajoute un mot. Un travail collectif de concertation, ce nœst pas dœun côté des individualités qui correspondent par mail et de lœautre côté une personne qui modifie une phrase. Cela nœa pas de sens.

La deuxième chose que je regrette, cœst que le texte final, cœst-à-dire celui qui était en exposition dans la Mairie et non celui de la Commission du 5 avril, nœait pas été validé par la Commission extra municipale sur le Développement durable, ce qui aurait dû être fait. À ce moment-là, jœaurais pu vous dire : « attention, est-ce que vous avez pris conscience que ce qui est écrit là ne veut rien dire ou que cette proposition est vide de sens, í Excusez-moi dætre aussi précise, mais cœst ce que je veux dire quand je parle de certaines faiblesses du contenu. Si jæxprime cela ce soir, cœst parce que ce nætait pas à moi, mais au groupe de travail de passer des heures à tout reprendre point par point !ö

LE MAIRE prend acte de la demande de Mme FOURLON de réunir la commission deux fois avant de réinscrire ce dossier au prochain conseil qui aura lieu le 17 octobre. Il pense que la période du 15 septembre au 15 octobre est suffisante mais est disposé à repousser en décembre si nécessaire.

Mme BODIN pense que le Conseil Municipal du 17 octobre laisse un délai suffisant.

LE MAIRE confirme que le dossier sur løAgenda 21 est reporté au Conseil Municipal du 17 octobre 2012, ce délai permettra à la commission de se réunir 2 fois et de finaliser le dossier.



COMMUNICATION DE Mme BOINET SUR LA CRÉATION DØUNE CLIS À LØÉCOLE RAMON ÉLÉMENTAIRE DE GARCHES À LA RENTRÉE 2012

Je tenais à vous informer de løuverture døune classe CLIS cœst-à-dire une classe d'intégration scolaire, pour la prochaine rentrée à lœcole Ramon élémentaire de Garches.

Cette classe de niveau 1 est destinée aux élèves dont la situation de handicap est liée à des troubles des fonctions cognitives ou mentales et dont læffectif est limité à 12 élèves qui relèvent du niveau scolaire primaire soit du CP au CM2.

Il revient à la Maison départementale du Handicap de notifier aux familles løaffectation de leur enfant au sein de cette structure puis celles-ci devront procéder à lønscription de løenfant, døune part, auprès de la Mairie de Garches, et døautre part, de løcole.

Løenseignant référent døores et déjà nommé: Mme AUBERT pourra óselon le handicap des élèvesêtre aidée dans cette mission par une aide spécialisée affectée à la classe ou bien les enfants euxmêmes pourront avoir une aide personnelle.

Monsieur le Maire avait donné son accord de principe dès que nous avons été sollicités par læducation Nationale parce quœ lui a semblé important quœ ville comme Garches soit partenaire de dispositifs visant à accueillir des élèves certes différents mais qui, grâce à un accompagnement spécifique et individualisé, retrouveront le désir et le plaisir dœ pprendre.

Monsieur le Maire avait exigé de læ ducation Nationale que cette implantation se fasse dans la concertation, læ dhésion du Directeur et de son équipe enseignante ainsi que læ information préalable des fédérations de parents dæ lèves sans quoi, læ bjectif de ce type de classe ne saurait être atteint.

Nous pouvons dire aujourdénui que la concertation préalable a bien eu lieu puisque des rencontres régulières ont été organisées avec le personnel enseignant de part, le service des Affaires scolaires de de part. Cette implantation a, en outre, été annoncée au dernier Conseil décole de Ramon élémentaire laissant ainsi la parole aux représentants des fédérations de parents.

Les objectifs de la CLIS sont triples :

- La constitution doun groupe où chaque enfant accepte l'autre et accède à un véritable statut doélève
- La socialisation de ces élèves qui devront apprendre à vivre avec les autres enfants de lécole durant les temps de récréation et de restauration notamment
- Løndividualisation du projet pédagogique de chaque élève afin de lui permettre de retrouver le circuit scolaire classique

Løenseignante référente sera aidée dans cette mission par une aide spécialisée.

Nous comprenons les éventuelles craintes ou interrogations à løidée que des enfants différents intègrent løécole.

Néanmoins, la ville de Garches a à cò ur que cette implantation soit une réussite et veillera à ce que les enfants de la CLIS soient des écoliers à part entière et que les autres écoliers apprennent de cette différence.

LE MAIRE remercie Mme BOINET pour son engagement et pour la création de cette classe déintégration scolaire pour la rentrée de septembre.

QUESTIONS DIVERSES

Mme FOURLON signale, quœ priori, la loi relative à la majoration des droits à construire allait être abrogée.

LE MAIRE rappelle que dans le cadre de la consultation du public, la ville a mis en place une exposition dans le hall de la Mairie et mis à disposition du public un recueil des observations et a parallèlement adressé aux garchois une note døinformation sur løapplication du dispositif. Løexposition a été très fréquentée compte tenu des 2 tours des élections au mois de juin et des expositions de peinture. Il søavère que les garchois ne sont pas favorables à løapplication des 30%.

Par ailleurs, le groupe socialiste du Sénat a déposé une proposition de loi qui vise à abroger la loi du 20 mars 2012 relative au dispositif de majoration des droits à construire. Ce point devrait être présenté courant juillet. Il pense que le texte sera adopté et il conviendra ensuite døattendre les décrets døapplication.

Compte tenu des délais imposés par cette loi, la Ville a tenu à organiser cette consultation. Cela a permis à de nombreux garchois de donner leur avis. Il en a été de même, lors de læxposition des projets de lælot de læglise, plus de 740 garchois se sont déplacés, soit 10 fois plus que pour le PLU à Boulogne-Billancourt qui compte 110 000 habitants.

LE MAIRE précise quœn ce qui concerne la concertation en cours sur les droits à construire, il en rendra compte aux garchois en septembre.

##

DROIT DE PRÉEMPTION

Le Maire précise qu'il n'a pas exercé son droit de préemption durant le mois de mai et juin.

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Les décisions prises dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ont fait l'objet d'un affichage à l'entrée de la

salle du Conseil Municipal:

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DÉCISION	VISA PRÉFECTURE DU:
2012-045	18/05/2012	Décision portant signature d'un contrat n°1-c9pix0 avec ERDF pour la fourniture dénergie électrique au tarif jaune au parking Saint-Louis	22/05/2012
2012-046	15/05/2012	Décision portant signature døune convention entre la ville de Garches et le syndicat mixte de la base Régionale de loisirs de St Quentin en Yvelines	22/05/2012
2012-047	22/05/2012	Décision portant signature d'un contrat de mission dons sistance technique concernant lo volet « environnement et développement durable » du dossier composant la demande du permis de construire dans lo Eco-ilot de lo Eglise ó volet 1	22/05/2012
2012-048	16/05/2012	Décision concernant la conclusion døune convention de mise a disposition temporaire a la ville døun local situé 69 rue du 19 janvier au sein du collège Henri Bergson pour les besoins dønstallation de matériels de vidéosurveillance	23/05/2012
2012-049	24/05/2012	Décision portant signature døune convention entre la ville de Garches et le gîte roc au loup à Andouillé	05/06/2012
2012-050	21/05/2012	Décision concernant lœavenant n°1 au marché relatif aux travaux funéraires du cimetière communal (procédure adaptée n° 2011T19)	05/06/2012
2012-051	24/05/2012	Décision relative à la signature døune convention avec la société Apave pour une mission de contrôle døun abri couvert à løcole pasteur A	05/06/2012
2012-052	31/05/2012	Décision portant signature dœun contrat de spectacle au Centre Culturel de Garches ó La Ronde des Animaux	05/06/2012
2012-053	31/05/2012	Décision portant signature dœun contrat de spectacle au Centre Culturel de Garches - T'es qui toi ?	05/06/2012
2012-054	31/05/2012	Décision portant signature dœun contrat de spectacle au Centre Culturel de Garches ó Morceaux en sucre	05/06/2012
2012-055	14/05/2012	Décision portant signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un appartement d'urgence sis à Garches 66/68, rue du Docteur Debat	05/06/2012
2012-056	5/06/2012	Décision portant signature doun contrat pour une animation musicale de chansons françaises anciennes accompagnées au piano à la Résidence les Tilleuls à Garches	13/06/2012
2012-057	6/06/2012	Décision portant signature dœun contrat de spectacle au Centre Culturel de Garches	13/06/2012
2012-058	7/06/2012	Décision portant signature dœun contrat de spectacle au Centre Culturel de Garches	13/06/2012
2012-059	8/06/2012	Décision portant signature døun contrat pour løachat et la maintenance døun TPE portatif	13/06/2012
2012-060	8/06/2012	Décision portant signature døun contrat pour løachat de logiciel IP et døaccès à la connexion IP de 6 TPE portatifs	13/06/2012
2012-061	8/06/2012	Décision portant signature døun contrat pour løachat de logiciel IP, de location et døaccès à la connexion IP de 2 TPE portatifs	13/06/2012
2012-062	11/06/2012	Décision portant signature dœun contrat avec la société Randori	13/06/2012
2012-063	2/04/2012	Décision portant signature doun contrat pour l'intervention de l'association Mère Deny's Family au RAM	15/06/2012
2012-064	12/06/2012	Décision portant signature de la convention d'habilitation informatique concernant la mise à jour des données du site "www.mon-enfant.fr"	21/06/2012

2012-065	19/06/2012	Décision portant signature d'un contrat avec la société Randori	21/06/2012
2012-066	14/06/2012	Décision portant signature d'un contrat pour un spectacle de contes "contes de ma case créole" le samedi 24 novembre 2012 à la bibliothèque "enfants"	21/06/2012
2012-067	22/06/2012	Décision portant signature d'une convention relative à la mise en place d'un dispositif préventif de secours	22/06/2012
2012-068	23/06/2012	Décision portant signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un appartement sis à Garches 3, rue de la Côte Saint-Louis	28/06/2012
2012-069	21/06/2012	Décision portant signature d'un avenant n°02 à la police responsabilité civile n°054134/R	28/06/2012
2012-070	20/06/2012	Décision portant signature d'un contrat n°1-CDLJQP avec ERDF pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune au Domaine des 4 Vents	28/06/2012
2012-071	21/06/2012	Décision portant signature d'une convention d'assistance et de maintenance pour le logiciel ATAL II	28/06/2012
2012-072	12/06/2012	Décision portant signature døun contrat de spectacle au centre culturel de Garches le 29/01/2013	28/06/2012
2012-073	13/06/2012	Décision portant signature døun contrat de spectacle au centre culturel de Garches le 25/03/2013	28/06/2012
2012-074	13/06/2012	Décision portant signature døun contrat de spectacle au centre culturel de Garches le 6/02/2013	28/06/2012
2012-075	15/06/2012	Décision portant signature døun contrat de spectacle au centre culturel de Garches le 13/01/2013	28/06/2012
2012-076	19/06/2012	Décision portant signature døun contrat de spectacle au centre culturel de Garches le 29/11/2012	28/06/2012
2012-077	19/06/2012	Décision portant signature døun contrat de spectacle au centre culturel de Garches le 23/10/2012	28/06/2012

LE MAIRE informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion se tiendra le mercredi 17 octobre 2012 et quœlle sera précédée des commissions les 8, 9 et 10 octobre 2012. Le dernier conseil municipal de læannée est fixé le mercredi 12 décembre et sera précédé des commissions les 3, 4 et 5 décembre 2012.

Il souhaite, à tous les élus, de bonnes vacances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25.

Jacques GAUTIER
Maire de Garches